

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU POTABLE

Exercice 2025

Section de fonctionnement

Recettes année	3 209 137,05
Dépenses année	2 934 080,01
Résultat année	275 057,04

Résultat antérieurs R002	1 273 584,83
--------------------------	--------------

Si négatif mettre -

Excédent cumulé	1 548 641,87
Déficit cumulé	0,00

section d'investissement

Recettes année	898 420,87
Dépenses année	1 045 304,74

Résultat année	-146 883,87
----------------	-------------

Résultat reporté R001	-221 662,26
-----------------------	-------------

Si négatif mettre -

Résultat cumulé	368 546,13
déficit excédent	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement	0,00
Résultat déficitaire d'investissement	368 546,13
prise en compte des restes à réaliser :	
*dépenses	154 462,94
*recettes	193 769,00

excédent de financement réel	0,00
besoin de financement réel	329 240,07

Affectation du résultat 2025 Au budget Primitif 2026

329 240,07	en investissement(1068)
1 219 401,80	R002

Définition des restes à réaliser : les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et des recettes juridiquement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils sont inscrits au compte administratif et justifiés. Le représentant de l'Etat, dans l'exercice de son contrôle de sincérité du compte administratif est habilité à demander la production de ces justificatifs.

Etienne REON Vice-Président du SIEBAG
 Fait à Riscle, le 11/03/2026

 Syndicat Intercommunal des Eaux
 du Bassin de l'Adour Gersois
 134 Route d'Aquillane - BP 15 32400 RISCLE
 Tél. 05 62 69 44 22 - contact@siebag.fr
 www.siebag.fr

BUDGET EAU POTABLE

Délibération sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant les éléments suivants

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	1 273 584,83
Résultat d'investissement antérieur reporté	-221 662,26

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025

Résultat de l'exercice	-146 883,87
Résultat antérieurs	-221 662,26
 Solde d'exécution cumulé	 -368 546,13

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Dépenses	154 462,94
Recettes	193 769,00
 Solde des restes à réaliser	 39 306,06

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-368 546,13
Rappel du solde des restes à réaliser	39 306,06

Besoin de financement de l'investissement 329240,07

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	275 057,04
Résultat antérieur	1 273 584,83
 Total à affecter	 1 548 641,87

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	329 240,07
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	1 219 401,80

Fait à Riscle le 17 mars 2026
 E. Heune REON, Président du SIEBAG
 Syndicat Intercommunal des Eaux
 du bassin de l'Adour Gersois

 134 Route d'Agulhène - BP 15 32400 RISCLE
 Tél. 05 62 69 42 22 - contact@siebag.fr
www.siebag.fr



134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE
 Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr
 www.siebag.fr

DELIBERATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL

(1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

nombre de membres en service	16
nombre de membres présents	16
nombre de suffrages exprimés	16
VOTES : contres <input type="radio"/> pour <input checked="" type="radio"/>	
date de convocation : 5 Mars 2026	

Le(2) Conseil Syndical réuni, sous la Présidence de M. E. Humeau, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Etienne Lecon, Traite, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	1 273 584,83	221 662,26	0,00	221 662,26	1 273 584,83
opérations de l'exercice	2 934 080,01	3 209 137,05	1 045 304,74	898 420,87	3 979 384,75	4 107 557,92
Totaux	2 934 080,01	4 482 721,88	1 266 967,00	898 420,87	4 201 047,01	5 381 142,75
résultats de clôture	0,00	1 548 641,87	368 546,13	0,00	0,00	1 180 095,74
restes à réaliser			154 462,94	193 769,00	154 462,94	193 769,00
Totaux cumulés	0,00	1 548 641,87	1 421 429,94	1 092 189,87	4 355 509,95	5 574 911,75
Résultats définitifs	0,00	1 548 641,87	329 240,07	0,00	0,00	1 219 401,80

2° adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par M. Etienne Lecon receveur municipal

- (1) rayer les mentions inutiles.
- (2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
- (3) Maire ou Président.
- (4) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés" et "résultats définitifs."

Etienne Lecon, Président du
Syndicat Intercommunal des Eaux
du bassin de l'Adour Gersois
 134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE
 Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr
 www.siebag.fr